

Saint-Constant, le 19 Septembre 2005

Secrétaire du Bape,
Coordonnatrice du secrétariat de
la commission (Mme Poliquin)
Aut.30 tronçon Jean Leman
575 St-Amable, bureau 2.10
Québec GIR 6A6

Le projet du MTQ de réaliser le tronçon Jean-Leman pour compléter l` autoroute 30 comme voie de ceinture à l`île de Montréal aura des conséquences néfaste dans son ensemble.

En effet, le projet sud, d`une longueur de 15 KM dans son ensemble , en plus de détruire plusieurs acres de terres agricoles, ne règlera en rien la congestion et les problèmes de sécurité sur la route la route 132, qui traverse l`agglomération de Delson, Saint-Constant et Sainte-Catherine. Plus de 50 000 travailleurs emprunte quotidiennement cette route et selon les statistiques, il s`y produit 1 accident par jour sur ce tronçon de la route 132 et il est très hasardeux de s`aventurer pour traverser à pied où à vélo la route 132 même si des feux de circulation contrôlent les intersections. De plus, lorsqu`il y a congestion sur la route 132, il y a également congestion dans les rues secondaires et ceci pose un grave problème de sécurité pour nos enfants.

De plus tracer sud n`est pas souhaitable, car il ne pourra être utiliser par la population environnante, soit environ 47927 habitants pour les trois villes¹, puisqu`il ne comporte aucun accès, accentuera les problèmes de congestion sur la route 132, puisque les automobiles qui doivent se rendre à Saint-Constant, Sainte-Catherine, Delson et même au pont H. Mercier , puisque le tracer sud ne représente pas l`axe le plus court, devront continuer à emprunter la route 132. Et comme le tracer sud ne représente pas le tracer le plus cour, il ne représente donc pas une économie d`énergie, ni une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le chargé de projet du MTQ, M. Paul André Fournier, a mentionné durant les audiences publiques en environnement tenue à Saint-Constant le 31 Août 2005, que le tracer sud, dans son ensemble, ne règlerait le problème de congestion sur la route 132.

Extrait du Procès Verbal – Audiences publiques en environnement - Saint-Constant Le 31 Août 2005.

M. ANDRÉ LEMIEUX :

Je n`ai pas tellement bien compris. Présentement, je suis zoné vert. Si on passe à ma droite un jour, ils vont me dézoner. Ça va changer la valeur de mon terrain. Et ça va compenser en partie au bruit. C`est ça que dans ma tête je me demande. Je ne sais pas du tout où je m`en vais, premièrement. Deuxièmement, ce n`est pas sûr que ça se fasse. Il peut y avoir une autre élection, puis ça change de nouveau encore de tracé. Moi, je vis ça en attendant depuis deux ans. Depuis deux ans ou trois ans que cette section, la section Jean-Leman qui semblait être cachée anciennement, vient d`apparaître.

La deuxième question que j`ai à poser, c`est que pour les gens de LaPrairie, de

¹ -Source : Répertoire des municipalités du Québec.

Saint-Philippe, puis les gens de Saint-Jean qui veulent aller au pont Mercier, est-ce qu'ils vont prendre la 132 avec toutes les lumières ou faire un allongement pour faire le contour par le tracé sud pour aller au pont Mercier ou aller acheter des cigarettes ou je ne sais pas quoi.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez une réponse à cet aspect, à savoir les gens de Saint-Jean ou de LaPrairie, est-ce que vous avez une réponse à ça, monsieur Fournier, parce que tantôt – pas tantôt, mais cet après-midi, je crois que vous avez mentionné qu'habituellement les gens utilisent le trajet le plus court en termes de temps. Exact?

M. PAUL-ANDRÉ FOURNIER :

Monsieur le président, c'est exact. En fait, c'est la simplification qu'on utilise. Le comportement humain est d'une complexité parfois renversante, mais, en général, on observe que les décisions des gens sur le tracé qu'ils vont choisir dépend du temps de parcours qu'ils perçoivent. Et il y a des exceptions, bien sûr. **Il y a des gens qui vont se taper la congestion pour toutes sortes d'autres raisons. Mais, en général, les gens utilisent le temps de parcours perçu comme le facteur décisionnel. Alors, si les gens perçoivent que c'est moins long en termes de temps sur la 30, ils vont prendre la 30, même si ça représente quelques kilomètres de plus.**

On a d'ailleurs dans l'étude de circulation, on a des annexes qui parlent des temps de parcours et l'utilisation de la 30 se traduit par des économies en termes de temps de parcours qui sont significatives sur des déplacements de cette longueur-là.

M. ANDRÉ LEMIEUX :

Entre la 30 et la 132, mais entre la 30 sud et la 30 nord, là il y a une grosse différence. Je sais qu'on ne parle pas de ça dans le moment, on est supposé de parler seulement que de Jean-Leman, mais dans le tracé de la 132, où la 30 serait sur la 132, il n'y aurait pas de lumières pour les gens de LaPrairie et tout ça. À ce moment-là, ils sauvent quand même un cinq ou six kilomètres et du temps.

LE PRÉSIDENT :

Il n'y a pas de lumières mais il y a des arrêts obligatoires.

M. ANDRÉ LEMIEUX :

Il n'y aurait pas d'arrêt s'ils faisaient la 30 sur la 132.

LE PRÉSIDENT :

Bien, là, écoutez, on ne parle pas de la 30 sur la 132.

M. ANDRÉ LEMIEUX :

Oui, c'est ça.

Le gouvernement doit :

1- S'en tenir au projet original du MTQ, soit la construction de l'autoroute 30 dans l'axe de la route 132 pour compléter la voie de contournement de l'île de Montréal. Le projet original, dont il restera 5 KM à compléter en 2006 est beaucoup moins coûteux de que le projet sud. Le tout total en du projet dans l'axe de la route 132 incluant les 2 KM en construction est d'environ \$ 217 millions alors que seul l'expropriation d'une partie des terrains de la

compagnie Lafarge Canada est estimé entre \$ 150 à \$ 350 millions (N`inclus pas le coût de la construction de l`autoroute).

2- Favoriser le développement des réseaux de transport en commun ainsi que les liens intra-rives, améliorer la ligne de train de banlieue Delson-Candiac en rénovant les gares, augmenter les espaces de stationnement aux gares , augmenter la fréquence des trains de banlieue et, par exemple, inciter la population à utiliser les transports collectifs en permettant de déduire les titres mensuel de transport sur l`impôt des particuliers.

Merci

Jocelyn Vachet